



**UFR BIOLOGIE**

Université Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES  
Année universitaire 2025-2026**

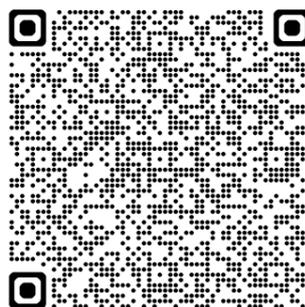
**LAR 2 Sciences de la Vie**

Conseil de Gestion : 07/07/2025



Approuvé par le  
Conseil de la Formation et de la Vie Universitaire  
du 09 septembre 2025

Délibération complète sur le site institutionnel de l'UCA :



## INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsables Pédagogiques de la mention : Corinne CALET N2 (corinne.calet@uca.fr) et Emmanuel VANROBAYS N3 (Emmanuel.vanrobays@uca.fr)

Parcours, Niveau ...	Réfèrent Pédagogique	Adresse e-mail

Contact en scolarité : BRUGIERE Dominique - dominique.brugiere@uca.fr

Assiduité aux enseignements hors UE de santé	
<p><b>Se référer aux Informations générales et au Règlement des études relatifs aux LAR, joints en annexe. Ci-dessous, pour les UE disciplinaires hors santé, rappel des règles d'assiduité et d'accès à la salle d'examen applicables à la mention de Licence portant les enseignements</b></p>	
<b>Assiduité aux CM</b>	Fortement recommandée
<b>Assiduité aux TD</b>	Certains TD font l'objet de contrôle continu
<b>Assiduité aux TP</b>	<b>L'assiduité est obligatoire pour toutes les séances de TP même lorsque des séances ne sont pas évaluées (L'étudiant est noté ABI à l'UE à partir de 2 absences injustifiées. )</b>
<b>Accès à la salle d'examen</b>	L'accès aux salles d'examen est interdit à tout candidat qui se présente 30 minutes après le début des épreuves pour les EvT portant sur les CM/TD. Aucun retard n'est toléré pour les examens de TP.
<b>La composante distingue absences justifiées / injustifiées pour les épreuves d'évaluation continue</b>	<p>"• Une note de 0 sera attribuée à une épreuve pour laquelle l'absence est injustifiée L'étudiant est noté ABI à l'UE à partir de 2 absences injustifiées.</p> <p>En cas d'absence justifiée: :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• si le nombre d'épreuves est égal à 2, une épreuve de substitution est mise en place (pour avoir deux notes d'EvC),</li> <li>• si le nombre d'épreuves est supérieur ou égal à 3, il y a possibilité soit de neutraliser la/les note/s, soit de mettre en place une épreuve de substitution, afin d'avoir a minima deux notes.</li> </ul> <p>Toute absence à une épreuve de substitution est considérée comme injustifiée."☒</p>

Stages		
Niveau - parcours	durée minimale	calendrier/période
sans objet		

## MODALITÉS DE COMPENSATION

### Niveau 2 - Parcours LAR 2 BCP et NP, semestre 3 et 4

Intitulé des blocs de compensation	Numéros des UE composant les blocs	Crédits attribués aux blocs	Compense	Ne compense pas
<b>A/A' (Majeure)</b>	cf. tableaux	21 ects au S3 24 ects au S4	B/B' Mineure C/C' Transverse	
<b>B/B' (Mineure réadaptation)</b>	cf. tableaux	3 ects au S3 et au S4	A/A' Majeure C/C' Transverse	
<b>C/C' (Transverse)</b>	cf. tableaux	6 ects au S3 et 3 ects au S4		A/A' Majeure B/B' Mineure

### Modalités de validation de l'année - N2

Avoir obtenu une moyenne générale supérieure ou égale à 10  
 Avoir obtenu une moyenne supérieure ou égale à 10 au bloc AA'BB'

## Mineure santé LAR 2

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 0 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
1		<b>UE 1 : Physiologie musculaire</b>	<b>3</b>												
					EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	1H				1	Oral	15 min
		<b>Total crédits semestre 1</b>	<b>3</b>												
2		<b>UE 2 : Sciences du mouvement</b>	<b>3</b>												
		EC 1 : Biomécanique		1	EvT		1	QCM et/ou QROC et/ou QR	30 min				1	Oral	15 min
		EC 2 : Physiologie de l'exercice musculaire		2	EvT		1	QROC et/ou QCM	1H				1	QROC et/ou QCM	1H
		<b>Total crédits semestre 2</b>	<b>3</b>												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

## NIVEAU 2 - LAR 2 Biologie Cellulaire et Physiologie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : 48 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc	Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance		
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
	<b>UE 1: Biologie et génétique moléculaire- Bioinformatique</b>	<b>6</b>		EvC EvT	50	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	3	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	1 E	2h	
	<b>UE 2 : Microbiologie</b>	<b>3</b>		EvC EvT	50	≥2 1	AE	- 1h30				1	E	1h30
	<b>UE 3 : Développement animal et végétal</b>	<b>6</b>												
	EC 1 : Développement animal		0,5	EvC EvT	30	2 1	A E	- 1h30				1	E	1h
	EC2: Développement végétal		0,5	EC EvT	30	2 1	A E	- 1h30				1	E	1h
	<b>UE 4 : Le cycle cellulaire et ses régulations (MBP)</b>	<b>3</b>		EvC EvT	40	2 1	E E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	<b>UE 5 : Outils pour biologistes</b>	<b>3</b>		EvC	100	≥2	E+A	-	1	A	-	1	A ou E	E=1h00
<b>B</b>	<b>Mineure Réadaptation</b>	<b>3</b>		Voir MCCC Mineure										
<b>C</b>	<b>UE 6 : PPP</b>	<b>3</b>		EvC	100	2	A+O	10'				1	O	10'
	<b>UE 7: Anglais</b>	<b>3</b>		Voir Annexe MCCC LANSAD										
		<b>24</b>												

4	A'	UE 8: Cellule et énergie	6		EvC EvT	50	2 1	E E	1h 2h			1	E	2h	
		UE 9: Physiologie des communications animales et végétales	6		EvC EvT	40	≥3 1	A E	- 2h			1	E	2h	
		UE 10 : Reproduction animale et végétales	3		EvC EvT	40	2 1	A E	- 1h30			1	E	1h30	
		UE 11 : Statistiques 1	3		EvT	0	1	E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		UE 12 : Neurobiologie cellulaire	3		EvC EvT	40	≥2 1	A E	- 1h30			1	E	1h30	
		UE 13 : Biotechnologies végétales	3		EvC EvT	50	3 1	A E	- 1h30	1	E	1H30	1	E	1h30
	B'	Mineure Réadaptation	3					Voir MCCC Mineure							
	C'	UE 14 : Anglais	3					Voir Annexe MCCC LANSAD							
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

#### REMARQUES :

UE 1: A= Ecrit et/ou évaluation en ligne (be safe be clean). L'UE 1 comporte des TP non notés mais pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée (cf page2).

UE 2: A=tests en ligne+CR TP

UE 3: A: CC en ligne ou en présentiel, TD obligatoire, TP non notés pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée

UE 4: CC : 40% (2 épreuves : CR TP + examen écrit), ABJ : oral

UE 5 : A = 1ère chance : Tests en ligne et CR écrits de TP - 2ème chance : Test en ligne ou Ecrit d'une Heure

UE 6:A= diaporama; les TD correspondant à des rendus d'information par les étudiants, l'absence à ceux-ci pourra être sanctionnée.

UE 7: A=oral et/ou compréhension orale

UE 8 : cette UE comprend des TP pour lesquels la non-assiduité sera sanctionnée comme indiqué en page 2 des MCCC. Les TP ne sont pas notés en séance mais seront évalués lors de l'EvT.

UE 9: A= CR TP et/ou CR TD et/ou questionnaire en ligne et/ou travail de groupe

UE 10: A= test en ligne ou devoir en ligne et l'UE comporte des TP non notés mais pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée

UE 11: L'examen terminal concerne l'ensemble des enseignements de l'UE (CM et TD).

UE 12: Test en ligne+ CR TP

UE 13: A = l'équipe pédagogique se laisse la possibilité de faire des CC variés (CR TP ou poster ou oral ou analyse d'article, ....)

UE 14 : A = oral et/ou compréhension orale

**La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe**

## NIVEAU N2 LAR 2 Nutrition Pharmacologie

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue :

48 crédits

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre	Bloc		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
					évaluation initiale					RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nde</sup> chance		
					Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
		<b>UE 1: Biologie et génétique moléculaire- Bioinformatique</b>	6		EvC EvT	50	3 1	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	3	E+E+A E	1h30 (E)+30' 2h	1	E	2h
		<b>UE 2: Microbiologie</b>	3		EvC EvT	50	≥2 1	A E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
		<b>UE 3 : Biologie cellulaire</b>	3		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 1h				1	E	1h
		<b>UE 4: Physiologie humaine 1</b>	3		EvC EvT	50 50	2 1	E E	- 1h30				1	E	1h30
		<b>UE 5: Pharmacologie générale</b>	3		EvC EvT	50 50	3 1	A E	- 1h				1	E	1h
		<b>UE 6: Alimentation et diététique</b>	3		EvC EvT	50 50	2 1	E + O E	- 1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B	<b>Mineure Réadaptation</b>	3							Voir MCCC Mineure					
	C	<b>UE 7: PPP</b>	3		EvC	100	2	A+O	10'	2	A+O	10'	1	O	10'
		<b>UE 8 : Anglais NP</b>	3							Voir Annexe MCCC LANSAD					
			<b>24</b>												

4	A'	UE 9: Cellule et énergie	6		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 2h				1	E	2h
		UE 10 : Immunologie appliquée à la santé	3		EvC EvT	50 50	2 1	E E	1h 1h				1	E	1h
		UE 11: Physiologie humaine 2	6		EvC EvT	50 50	≥ 2 1	E, TP E	30' 2h				1	E	2h
		UE 12: Systèmes sensoriels et moteurs	3		EvC EvT	50 50	≥ 2 1	E E	1h30				1	E ou O	1h30 ou 15'
		UE 13: Nutrition et Physiologie: approches intégrées	3		EvC EvT	50 50	2 1	E+O E	1h30				1	E	1h30
		UE 14: Evaluation des médiateurs et médicaments du système nerveux	3		EvC EvT	50 50	≥ 2 1	- E	1h30	1	E	1h30	1	E	1h30
	B'	Mineure santé	6												
	C'	UE 15: Anglais	3					Voir Annexe MCCC LANSAD							
			30												

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale

E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre (à préciser dans les remarques)

*En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.*

Pour les UE à évaluation mixte EvC/EvT portées par l'UFR Biologie, il y a conservation en seconde chance des notes de CC, quelle que soit la note

#### REMARQUES :

UE 1: A= Ecrit et/ou évaluation en ligne (be safe be clean). L'UE 1 comporte des TP non notés mais pour lesquels la non assiduité sera sanctionnée (cf page2).

UE2: A= tests en ligne+CR TP

UE 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14 : Conservation de la note d'EvC de session 1 en session de deuxième chance: EvC/EvT 50/50. La présence en TP et/ou TD est obligatoire.☒

UE 4, 5, 6, 11, 12, 13, 14 : La présence en TP et/ou TD est obligatoire.☒

UE 7: A= diaporama

UE 8: A = oral et/ou compréhension orale

UE 9: cette UE comprend des TP pour lesquels la non-assiduité sera sanctionnée comme indiqué en page 2 des MCCC. Les TP ne sont pas notés en séance mais seront évalués lors de l'EvT.

UE 15: A = oral et/ou compréhension orale

**La validation du Module Développement Durable est obligatoire en N2, à l'exception des étudiants qui l'ont validé en N1 à l'UCA ; les modalités d'évaluation et de validation sont décrites en annexe**



**SCLV - SERVICE COMMUN  
DES LANGUES VIVANTES**

UNIVERSITÉ  
Clermont Auvergne

**MODALITÉS DE CONTRÔLE DES CONNAISSANCES  
ET DES COMPÉTENCES**

**Année universitaire 2025 - 2026**

**LANPAD - Langues pour étudiants  
Spécialistes d'Autres Disciplines**

# INFORMATIONS ET RÈGLES APPLICABLES À LA FORMATION

Responsable Pédagogique de la mention : Saulo NEIVA

LANSAD	Réfèrent Pédagogique	Adresse e-mail
Anglais	<p><b>LCC/LCSH:</b>  <b>N1: Jean-Pierre BONNETIER</b>  <b>N2/N3 : Fabienne DAUVERGNE</b></p> <p><b>PSSSE:</b>  <b>N1 Jean-Pierre BONNETIER</b>  <b>N2/N3 Fabienne DAUVERGNE</b></p> <p><b>STAPS :</b>  <b>Morganne SHELFORD</b></p> <p><b>SCIENCES:</b>  <b>N1 Stéphanie MICHEL</b>  <b>N2/N3: Rebecca ADLER</b>  <b>Masters: Anne IOTZ</b></p>	<p>fabienne.dauvergne@uca.fr  morganne.shelford@uca.fr  stephanie.michel@uca.fr  marijoy.taillandier@uca.fr  rebecca.adler@uca.fr  anne.iotz@uca.fr  Jean_Pierre.bonnetier@uca.fr</p>
Autres langues	<p><b>Allemand : Mme Priscilla WIND</b>  <b>Espagnol : M. Julien QUILLET</b>  <b>Italien : Mme Irene CACOPARDI</b>  <b>Néerlandais : M. Imco LANTING</b>  <b>Portugais : M. Ailton SOBRINHO</b>  <b>Polonais : M. Piotr ROSOL</b>  <b>Russe : Olga SHCHETINKOVA</b></p>	<p>Allemand: Priscilla.WIND@uca.fr  Espagnol: Julien.QUILLET@uca.fr  Italien: Irene.CACOPARDI@uca.fr  Néerlandais: Imco.LANTING@uca.fr  Polonais: Piotr.ROSOL@uca.fr  Portugais:  Ailton.pereira_rezende_sobrinho@uca.fr  Russe: Olga.SHCHETINKOVA@uca.fr</p>

Contact en scolarité :

SCIENCES / STAPS / PSSSE N2/N3 - Mme Hélène SEGAUD : helene.segaud@uca.fr

LCC / LCSH / PSSSE N1 et LANSAD Autres Langues - Mme Aurélie BROSSE : aurelie.brosse@uca.fr

## Assiduité aux enseignements, accès à la salle d'examen, absences aux épreuves d'évaluation continue (Evc)

### Assiduité aux CM

**Assiduité aux TD** Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

### Assiduité aux TP

**Accès à la salle d'examen** Les cours de LANSAD respectent le règlement de la compostante d'inscription de l'étudiant

**La composante  
distingue absences  
justifiées /  
injustifiées  
pour les épreuves  
d'évaluation continue**

Absence justifiée => épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

**La composante ne  
distingue pas  
absences justifiées /  
injustifiées  
pour les épreuves  
d'évaluation continue**

Épreuve de substitution selon le nombre d'évaluations.

L'étudiant est déclaré défaillant au-delà de 02 absence(s) injustifiée(s).

## LICENCE NIVEAU 1/2/3

Nombre de crédits affectés aux UE privilégiant l'évaluation continue : **3 crédits**

*Sont prises en compte les UE en évaluation continue intégrale ou en évaluation mixte avec des évaluations continues comptant pour au moins 50%.*

Semestre		Crédits (= coefficients) affectés à l'UE	Coeff des EC	Modalités de Contrôle des Connaissances et des Compétences										
				évaluation initiale				RSE avec aménagement des examens			2 <sup>nd</sup> e chance			
				Type de contrôle	% EvC	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.	Nb d'épr.	Nature des épr.	Durée des épr.
	<b>UE LANSAD ( 1 choix selon la Mention)</b>	<b>3</b>												
	<b>LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE</b>													
	LANSAD Allemand		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Italien		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
	LANSAD Espagnol		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Néerlandais		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
	LANSAD Portugais		1	EvC	100%	2	O + E + A		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Polonais		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	LANSAD Russe		1	EvC	100%	2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
	<b>LANSAD Anglais STAPS</b>													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O + A		2	O + A	15 min	2	O + A	15 min
	<b>LANSAD Anglais SCIENCES</b>													
	N1 S1 LAS		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 5min	2	E + O	45min/ 5min
	N2 S3		1	EvC	100%	2	O + E		2	E + O	45 min/ 10min	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	O		2	O	10 min / 10min	1	O	10 min
<b>1</b>	<b>LANSAD Anglais LCC/LCSH</b>													
	N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
	N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h

LANSAD LCC/LCSH EAD													
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S3 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				1	O	10 min
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE													
N2 S3		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
N3 S5		1	EvC	100%	2	E + A		1	E	1h	1	E	1h
LANSAD Anglais PSSSE EAD													
N2 S3 EAD		1	EvT		1	O	15 min				1	O	15 min
N3 S5 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h
<b>UE LANSAD ( 1 choix selon la Mention)</b>	<b>3</b>												
LANSAD Autres langues LCC/ LCSH/ IAE													
LANSAD Allemand		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Italien		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15 min	1	O	10 min
LANSAD Espagnol		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Néerlandais		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 15min	1	O	10 min
LANSAD Portugais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Polonais		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1	E	1h
LANSAD Russe		1	EvC		2	O + E		1	E + O	1h/ 15 min	1 ou 2	E	1h
LANSAD Anglais STAPS													
N1 S2		1	EvC		3	O + E + A		3	O + E + A	20 min/1h	2	O + E	10 min/1h
N2 S4		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min
N3 S6		1	EvC		2	O + A	20 min	2	O + A	20 min	2	O + A	20 min

LANSAD Anglais SCIENCES														
2	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5min	2	E + O	1h + 5min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15min
	N3 S6		1	EvC		2	O + E		1	O	20 min	1	O	20 min
	LANSAD Anglais LCC/LCSH													
	N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/ 5 min	2	E + O	1h / 5 min
	N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min
	LANSAD LCC/LCSH EAD													
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N1 S2 EAD		1	EvT		2	E + O	1h/ 15 min				2	E + O	45 min/ 15 min
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N2 S4 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Anglais LCC/ LCSH N3 S6 EAD		1	EvT		2	E + A	1h				1	E	1h
	LANSAD Allemand EAD		1	EvT		2	E	1h				1	E	1h
LANSAD Espagnol EAD		1	EvT		2	E	1h				1	O	10 min	
LANSAD Portugais EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
LANSAD Anglais PSSSE														
N1 S2		1	EvC		2	O + E		2	E + O	1h/5min	2	E + O	45min/5min	
N2 S4		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
N3 S6		1	EvC		2	O + A		1	O	15 min	1	O	15 min	
LANSAD Anglais PSSSE EAD														
N1 S2 EAD		1	EvT		1	M + O	10min				1	M + O	10min	
N2 S4 EAD		1	EvT		1	E	1h				1	E	1h	
N3 S6 EAD		1	EvT		1	O	15min				1	O	15min	

EvC : évaluation continue ; EvT : évaluation terminale E : écrit ; O : oral ; TP : travaux pratiques ; M : mémoire ou rapport ; S : soutenance ; A : autre

**En cas d'évaluation continue, le nombre, la nature et la durée des épreuves sont donnés à titre indicatif.**

Remarques : Les contrôles « Active English » en S5 et S6 tiennent compte de la participation en cours, le travail en groupe et la préparation régulière des devoirs

A = Divers travaux O et E au cours du semestre

A\* = Les étudiants préparent un rapport détaillé sur leur projet innovant. Ils le partagent avec leur enseignant. C'est un travail tout au long du semestre

## INFORMATIONS GENERALES

### LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

#### ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS – REGIME SPECIAL D'ÉTUDES – ABSENCES AUX EVALUATIONS

##### ASSIDUITE AUX ENSEIGNEMENTS

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées. Aucun étudiant ne sera déclaré défaillant pour des absences justifiées.

**UE SANTE/READAPTATION** : la présence est obligatoire en TD et en TP.

**UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION** : les règles d'assiduité s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

##### REGIME SPECIAL D'ÉTUDES (RSE)

Aucun aménagement d'examen n'est possible dans les UE Santé/Réadaptation, à l'exception des étudiants en situation de handicap.

Cependant des aménagements d'études sont possibles tels que le choix d'un groupe de travaux dirigés (TD) et de travaux pratiques (TP) pour une meilleure gestion de l'emploi du temps de l'étudiant.

##### ACCES A LA SALLE D'EXAMEN

**UE SANTE/READAPTATION** : aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.

**UE DISCIPLINAIRES HORS SANTE/READAPTATION** : les règles d'accès à la salle d'examen s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence portant les enseignements.

## ABSENCES AUX EVALUATIONS

Pour toute évaluation terminale ou évaluation continue participant à l'accès aux études de santé ou paramédicales, le "Règlement des examens des LAS et LAR" devra être appliqué.

### Les évaluations continues

Elles peuvent être annoncées préalablement ou pas.

Absences justifiées et injustifiées seront distinguées.

Une absence justifiée donnera droit à une épreuve de substitution. Une absence à cette épreuve comptera comme un zéro dans la moyenne.

Les justificatifs d'absence devront être communiqués dans les 48 heures suivant la séance d'enseignement. Les certificats médicaux motivant l'absence d'un étudiant à une épreuve d'évaluation continue devront être rédigés par un médecin n'ayant aucun lien familial avec l'étudiant concerné.

Une absence injustifiée à une épreuve d'évaluation continue comptera comme un zéro dans la moyenne. Au-delà de deux absences injustifiées (à partir de la 3<sup>ème</sup> absence) à des épreuves d'évaluation continue pour l'ensemble des UE au cours d'un semestre, l'étudiant sera considéré comme « Défaillant ».

### Les évaluations terminales

Une absence à une épreuve d'évaluation terminale comptera comme un zéro dans la moyenne ce qui permettra tout de même au candidat de concourir à l'accès aux études de santé ou paramédicales s'il remplit les conditions de recevabilité.

## REGLEMENT DES EXAMENS DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

LAS 1 – LAS 2 – LAS 3 – LAR 2 – LAR 3

Ce règlement est élaboré pour toutes les épreuves comptant pour l'accès aux études de santé ou paramédicales.

### EVALUATIONS DES UE DISCIPLINAIRES DES LAS ET LAR

Les règles d'examen des évaluations terminales ou continues s'appliquent conformément aux règles applicables dans la mention de Licence.

### EVALUATIONS TERMINALES DES UE SANTE/READAPTATION DES LAS ET LAR

#### ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les étudiants devront être présents devant la salle d'examen à l'heure indiquée sur les convocations.
- Les étudiants ne doivent pas pénétrer à l'intérieur de la salle d'examen avant d'y avoir été autorisés.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées, lunettes connectées, lunettes correctives connectées...), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- Avant de s'asseoir à la place qui lui a été attribuée, **l'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**

- L'étudiant n'a, sur sa table, **ni trousse, ni étui à lunettes, ni téléphone portable, ni autre document personnel**. Seuls sont autorisés le matériel ou les documents précisés par l'auteur du sujet d'examen et dont **la mention doit figurer sur les convocations et sur les sujets distribués**. Si une calculatrice peut être utilisée, mention est faite de la marque ou de la série autorisée sur le sujet. Une vérification sera effectuée avant le début de l'épreuve (ou en amont de l'épreuve et validée par un tampon à l'arrière de la calculatrice).  
L'université ne fournira pas de calculatrice. En prévision d'une panne, l'étudiant pourra apporter deux calculatrices de la ou des marques **autorisées**, mais une seule sera sur la table d'examens (l'autre pourra être déposée aux pieds de l'étudiant).
- La **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant\*) **est effectuée sur table** :  
**\*La pièce d'identité avec photo est OBLIGATOIRE** : sans ce document, **l'étudiant ne pourra pas être autorisé à composer**. En cas de vol, un justificatif de la plainte déposée auprès des services compétents (police ou gendarmerie) sera exigé.

Une fois installés, les étudiants mettent sur un coin de la table leur pièce d'identité : après avoir vérifié l'identité et la concordance avec le n° de table, **le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel**.

Le numéro de table peut être différent à chaque épreuve.

## DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté**. Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de l'ouverture des enveloppes contenant les sujets.
- Les étudiants ne peuvent composer que sur le matériel d'examen mis à leur disposition, y compris pour les brouillons.
- Il est demandé à l'étudiant, avant le début de l'épreuve, de renseigner chaque copie mise à sa disposition, exclusivement à l'emplacement réservé à cet effet : son nom, prénom, la discipline et la date.
- Aucun signe distinctif permettant d'identifier l'étudiant ne doit être apposé sur les copies. **Le numéro de table ne doit en aucun cas être reporté sur la copie**.
- **Les sujets ne pourront être manipulés que sur l'indication des surveillants**, une fois que tous les sujets auront été distribués. Dès que les étudiants prennent connaissance du sujet, **l'heure exacte de début de l'épreuve est portée à la connaissance des étudiants**. La durée de l'épreuve est obligatoirement respectée. Le temps de composition restant est donné régulièrement.

- Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

#### FIN DE L'ÉPREUVE :

- **La durée d'un examen doit être strictement respectée** et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- **Lors du ramassage des copies sur table**, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.
- Aucun étudiant ne peut rester dans la salle d'examen après avoir remis sa copie, à l'issue de l'épreuve ou entre deux épreuves.

**Un procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle et les surveillants.

Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

## FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné par les autres surveillants et par l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.
- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

## EVALUATIONS CONTINUES DES UE SANTE/READAPTATION DES LICENCES ACCES SANTE ET LICENCES ACCES READAPTATION

### ACCES AUX SALLES ET INSTALLATION DES ETUDIANTS

- Les évaluations continues ne nécessitent pas obligatoirement une convocation ou l'anonymisation des copies.
- Afin de lever toute suspicion de fraude, les étudiants se présentent avec des tenues permettant de contrôler leur identité et de vérifier qu'ils ne dissimulent pas d'oreillette ou de casque osseux. **Les oreilles doivent être strictement dégagées.**
- Les téléphones et autres matériels de stockage ou transmission d'information (montres connectées), ou permettant l'accès à internet sont **éteints et déposés dans les sacs**. L'usage de n'importe quelle fonction de ces matériels, y compris d'horloge, est strictement interdit et donne lieu au renseignement d'un procès-verbal de suspicion de fraude. L'heure sera portée à la connaissance des étudiants par une horloge dans la salle ou par la projection de l'heure sur un support mural.
- **L'étudiant pose son sac et ses vêtements à l'endroit indiqué par les surveillants et se munit du seul matériel de composition expressément autorisé.**
- L'université ne fournira pas de calculatrice.
- Une **vérification de l'identité des étudiants** (une pièce d'identité ou, à défaut, la carte d'étudiant\*\*) **est possible.**  
**Le surveillant note la présence (P) de l'étudiant sur la liste d'appel.**

### DEROULEMENT DES EPREUVES

- **Aucun retard, quel qu'en soit le motif, n'est accepté.** Les portes de la salle d'examen sont fermées au moment de la distribution des sujets.
- **Aucune sortie définitive n'est possible pendant la durée des épreuves écrites.**
- Les sorties pour se rendre aux toilettes sont accordées pour une courte durée, **de manière individuelle et échelonnée** (sortie d'un étudiant à la fois). Lorsque cela est possible, les étudiants sont accompagnés par un surveillant(e) et sous réserve que leur copie et brouillons aient été remis aux surveillants préalablement à leur sortie. Aucun temps supplémentaire ne sera accordé.

#### FIN DE L'ÉPREUVE :

- La durée d'un examen doit être strictement respectée et ne peut être ni écourtée, ni prolongée sous aucun prétexte (sauf cas de dérogation spécifique pour les étudiants présentant un handicap et bénéficiant d'une majoration de temps).
- Un étudiant n'est pas admis à continuer à composer lorsque la durée de l'épreuve est achevée et que l'annonce en a été faite. Dans le cas où il continue à composer, mention en est portée sur le procès-verbal.
- A la fin de l'épreuve, les étudiants **posent leur stylo et croisent les bras**. Ils rendent tous leur copie, même une copie blanche.
- Lors du ramassage des copies sur table, les étudiants **émargent la liste de présence en donnant leur copie, avant de quitter la salle**. L'étudiant qui a quitté la salle ne peut plus remettre de copie ou d'intercalaire oublié.

Un **procès-verbal d'épreuve** est rédigé à l'issue de chaque épreuve, signé par le responsable de salle. Il mentionne toutes les indications relatives à l'examen (année, semestre, session, date, lieu, nature de l'épreuve...), le nombre d'étudiants inscrits, le nombre d'étudiants présents, le nombre de copies recueillies et, le cas échéant, les incidents survenus lors l'épreuve.

#### FRAUDE ET TENTATIVE DE FRAUDE :

- En cas de flagrant délit de fraude ou tentative de fraude, le surveillant **responsable de la salle a toute autorité pour prendre les mesures nécessaires pour faire cesser la fraude** ou la tentative de fraude sans interrompre la participation à l'épreuve du ou des étudiants. Il saisit toutes les pièces qui permettront d'établir ultérieurement la matérialité des faits.
- Le responsable de salle **consigne les faits sur le procès-verbal spécifique « Tentative de fraude »** lequel est contresigné l'auteur de la fraude ou de la tentative de fraude, ainsi que par des témoins éventuels. En cas de refus de l'étudiant de contresigner, mention en est portée au procès-verbal.
- Tout incident est obligatoirement porté à la connaissance du Président de Jury et du Directeur de composante.

- A la demande du Directeur de la composante, **les poursuites disciplinaires** sont engagées par le Président de l'Université qui juge de l'opportunité des poursuites et saisit le Président de la section disciplinaire.
- Indépendamment des poursuites disciplinaires, des **poursuites pénales** peuvent être engagées en cas de fraude.
- **Aucune attestation de réussite ou aucun relevé de notes définitif ne peut être délivré à un étudiant** poursuivi devant la section disciplinaire avant que la formation de jugement ait statué.
- **Toute sanction aboutissant, a minima, à la nullité de l'épreuve concernée**, le Président de l'Université saisit le Jury pour une nouvelle délibération portant sur les résultats obtenus par l'intéressé.

*(Ces consignes devront être communiquées par tous moyens aux étudiants, dès à présent, avant les épreuves et affichées à proximité immédiate des salles d'examens).*

**MODULE RESPONSABILITES SOCIETALES ET ENVIRONNEMENTALES (RSE)  
DEVELOPPEMENT DURABLE (DD) & VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES (VSS)**

Ce module permet d'obtenir ou de compléter une base de connaissances commune à tous les étudiants de 1<sup>er</sup> cycle de l'UCA concernant les aspects pluridisciplinaires des Responsabilités Sociétales et Environnementales (RSE), du Développement Durable (DD) et des Violences Sexistes et Sexuelles (VSS). Selon la note obtenue, la validation du module peut également permettre d'obtenir un badge avec une reconnaissance UCA exploitable dans les CV et sur les différents réseaux professionnels.

**1- Rappel des Objectifs :**

- Donner un socle solide et partagé sur les enjeux RSE, DD et VSS
- Aborder les notions RSE, DD et VSS dans une démarche interdisciplinaire sous différentes formes de supports pédagogiques innovants.

**2-Modalités de dispense et de validation :**

- Module **entièrement en ligne** sur la plateforme Moodle
- Module obligatoire de **24 h composé de 7 axes**
- Validation de chaque axe par un test de positionnement qu'il est possible de recommencer jusqu'à obtention d'une note minimale de 12/20. La validation d'un axe ouvre l'accès à l'axe suivant. La validation des 7 axes entraîne la validation du module Responsabilités Sociétales et Environnementales.

**3- Configuration :**

Dans la plupart des formations, ce module est intégré dans la maquette sans suppression de cours existants. Ces heures sont ajoutées en plus du volume horaire actuel ou intégrées au sein d'une UE déjà existante (ex : au sein d'une UE transversale : PPP ; MTU, O2i ; recherche documentaire...)

4- Modalités d'évaluation 2025-2026 :

Formation	Niveau d'études	Intégration dans la maquette	Conséquence sur la poursuite d'études ou la diplomation	Obtention de l'open badge
Licence DEUST	Obligatoire en N1 Obligatoire en N2 sauf si validé lors du N1	Oui en N1	Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJRSE) »	Obtention de l'open badge niveau 1 Développement Durable si module validé avec au moins 16/20 de moyenne
	Obligatoire en N3 sauf si validé lors du N1 ou du N2		<b>Si non validé, pas de diplomation de licence / DEUG / DEUST</b>	
LAS et LAR	Obligatoire en N1 Si non validé en N1, doit être validé pendant le N2	Oui en N1	La non -validation du module n'empêche pas de candidater aux études de santé ou paramédicales.  Si non validé, « Ajourné en attente de validation du module RSE (AJ RSE) »  Attention en LAS 3 ou LAR 3 la non validation du module n'empêche pas la candidature mais ne permet pas d'obtenir la diplomation licence.	
PASS - Portail Réadaptation	Module mis à disposition sans obligation de validation	Non	Si non validé, l'étudiant qui accède à une licence devra valider le module en N2	
BUT	Lorsque c'est possible, le module est intégré aux maquettes, sans impact pour la validation de l'année. Concernant les BUT dans lesquels le module n'a pas pu être intégré, les enseignements en ligne seront mis à disposition des étudiants tout au long de leur premier cycle de formation afin qu'ils le valident à leur convenance. Les étudiants de BUT 3 n'ayant pas encore validé le module au cours de leurs années universitaires précédentes devront le valider avant la fin de leur année de BUT 3.			